

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire.

Mesdames et Monsieur : FLIELLER Catherine- BOUCHAIN Marie-Agnès- MALARDE Yves-Marie, BARAT Pol, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : CAPUT Christine- CASSAGNE Philippe- DURUPT Jacques - LEBRUN Stéphanie- NICKLAUS Francine- SCHMIDT Hervé.

ETAIENT ABSENTS :

Marie-Madeleine BOULIAN a donné pouvoir à Madame Francine NICKLAUS, excusée.

Absente à l'ouverture de la séance, Madame Anne-Françoise LAURENT est arrivée à 18h50. Etant donné que les sujets inscrits à l'ordre du jour étaient votés, Madame LAURENT n'a pas participé à ces votes et a assisté seulement aux informations et questions diverses.

SECRETAIRE : Madame Francine NICKLAUS.

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Madame Isabelle FORT.

Date de convocation : le 12 janvier 2017.

Après avoir pris connaissance du compte rendu des délibérations de la séance du 13 décembre 2016, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Délégations au Maire : rapport des délégations.
2. Adhésion au service de Médecine de Prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges.
3. SMIC : Adhésion de collectivités.
4. Electrification rurale : remplacement des fils nus par un câble torsadé poste "Favet". Réseau électrique.
5. Travaux d'éclairage public coordonnés aux travaux de remplacement des fils nus par un câble torsadé, poste "Favet".
6. Festivités de Saint Nicolas : remboursement d'assurance à un bénévole.

Informations Communauté de Communes Les Vosges côté Sud-Ouest.

Informations diverses.

Questions diverses.

2017-01-17-1- Délégations au Maire : rapport des délégations.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-04-10-11 en date du 10 avril 2014,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Mise à disposition à titre gratuit de la Maison Pour Tous :

- Entité : Association Batterie Fanfare.
 - Grande salle + cuisine.
 - Nature de la manifestation : Concert de fin de stage des batteries fanfare des Vosges..
 - Date : le 28/10/2016.
-
- Entité : Collège du Pervis.
 - Grande salle.
 - Nature de la manifestation : Spectacle.
 - Date : le 24/01/2017

2017-01-17-2- Adhésion au service de Médecine de Prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges.

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail ;

Vu la convention conclue entre la collectivité de Monthureux-sur-Saône et le Centre de Gestion des Vosges fixant les modalités d'exercice de la mission du service de médecine préventive

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion des Vosges en matière de médecine préventive.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE :**

- De solliciter le Centre de Gestion des Vosges pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif;
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

(PJ : 1 convention).

2017-01-17-3- SMIC : Adhésion de collectivités.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges*, invitant l'Assemblée à se prononcer sur :

La demande d'adhésion présentée par :

Par délibération, les Communes de :

- AUZAINVILLERS
- MARTIGNY LES GERBONVAUX
- SYNDICAT DES EAUX DE L'ORMONT

ont demandé leur adhésion au SMIC des Vosges.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **SE PRONONCE POUR** l'adhésion des collectivités précitées.

2017-01-17-4- Electrification rurale : remplacement des fils nus par un câble torsadé poste "Favet". Réseau électrique.

Monsieur le Maire présente le projet suivant : **Remplacement des fils nus par un câble torsadé, poste "Favet"**.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à **20 100,00 € TTC** et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de l'aide du Conseil Départemental des Vosges ou de Facé au titre de son programme au taux de 65% sur le montant TTC, le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité agissant en tant que maître d'ouvrage et sollicitera les subventions nécessaires.

Il est précisé qu'aucune participation financière ne sera demandée pour les travaux électriques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour la réalisation des travaux sous réserve de l'octroi d'une subvention.

2017-01-17-5- Travaux d'éclairage public coordonnés aux travaux de remplacement des fils nus par un câble torsadé, poste "Favet".

Monsieur le Maire présente le projet suivant : **travaux d'éclairage public coordonnés aux travaux de Remplacement des fils nus par un câble torsadé, poste "Favet".**

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à **2 681,80 € H.T** et précise que ces travaux ne bénéficieront pas d'une subvention du Conseil Général du Département des Vosges, le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges agissant en tant que maître d'ouvrage.

La participation de la commune s'élève à 85% du montant HT des travaux, conformément à la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges en date du 27 février 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté
- **AUTORISE** la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage.
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite, soit 85% du montant HT, soit **2 279,53 € HT**.

2017-01-17-6- Festivités de Saint Nicolas : remboursement d'assurance à un bénévole.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Joël HUMBERT a prêté son concours à l'organisation du défilé de St Nicolas qui s'est déroulé le samedi 03 décembre 2016.

Monsieur HUMBERT a mis à disposition de la commune son tracteur et ses services afin de tracter un char du défilé.

Pour ce faire, il a dû contracter une assurance complémentaire pour son véhicule, qui le couvre en cas d'accident occasionné lors de cette manifestation.

Le coût de cet avenant s'élève à 69,37€ : la commission fêtes et cérémonies propose de rembourser cette somme à Monsieur HUMBERT.

Monsieur Jacques DURUPT fait remarquer que la hausse est moins importante cette année que l'année passée (35%).

Monsieur le Maire propose que, cette année, soit voté le remboursement du surcoût de la cotisation, avant la date de la manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** de rembourser à Monsieur Joël HUMBERT la somme de 69,37€ selon le justificatif d'assurance transmis par Monsieur Joël HUMBERT.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer le mandat correspondant.

Informations Communauté de Communes Les Vosges côté Sud-Ouest.

A ce moment de la séance, Madame Anne-Françoise LAURENT rejoint ses collègues conseillers municipaux.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'élection du Président de la Communauté de Communes Les Vosges côté Sud-Ouest, a eu lieu le lundi 09 janvier 2017.
Monsieur Bernard SALQUEBRE a été élu à la majorité.

S'est déroulée également l'élection de 9 vice-présidents.

Le 17 janvier, à 20h30 à Darney, seront attribuées les différentes compétences à chaque vice-président.

Informations diverses.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que France 3 a réalisé lundi 16 et mardi 17 janvier, un documentaire sur les Centres d'accueil et d'orientation (C.A.O) de plusieurs communes et en particulier celui de Monthureux-sur-Saône.

Cette émission sera diffusée le mercredi 25 janvier 2017 à 23h40 (disponible en rediffusion sur internet dès le lendemain).

Monsieur Pol BARAT confirme que les affouages ont pris du retard car l'entreprise en charge d'abattre les grumes de la parcelle 29 n'est toujours pas intervenue. Il n'est donc pas possible d'effectuer le tirage au sort des lots.

Monsieur BARAT relate une discussion qu'il a eue précédemment au sujet des intercommunalités telles qu'elles sont faites maintenant : il y aura peut-être un jour une intercommunalité des forêts, ce qui ôterait une partie des revenus pour la commune.

Questions diverses.

Monsieur Pol BARAT demande où en est le programme de renouvellement des installations de l'éclairage public ? Monsieur Yves-Marie MALARDÉ, Adjoint en charge des travaux sur la commune, informe le Conseil municipal que les armoires électriques ont été changées, des horloges astronomiques ont été installées (1^{ère} tranche des travaux).

La deuxième tranche (remplacement des lampadaires) sera proposée lors du vote du budget primitif 2017.

Monsieur Yves-Marie MALARDÉ demande à Monsieur le Maire si l'on a connaissance des dotations de fonctionnement 2017 ? Non, les dotations ne sont pas encore notifiées.

Questions du public.

Monsieur Jean-Luc CORNEVIN : concernant l'éclairage public, certains endroits sur la commune sont éteints avant les autres : Monsieur Yves-Marie MALARDÉ pense que cela doit dépendre du réglage des horloges astronomiques.

Les conseillers ni le public n'ont plus ni remarques ni questions,

La séance est levée à 19h45.